VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

RENOUVELLEMENT DE LA CARTE DE DÉCHÈTERIE

Vous avez perdu votre carte de déchèterie ou elle vous a été volée ? Déclarez-le à la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch pour éviter toute utilisation frauduleuse de votre carte.

Une nouvelle carte de déchèterie peut vous être attribuée pour un montant de 6€. Pour rappel, la carte est obligatoire pour accéder aux déchèteries du territoire. Pour la recevoir, veuillez remplir le formulaire ci-dessous et l'envoyer par la Poste, accompagné d'un chèque de 6€ à l'ordre du Trésor public, à l'adresse suivante :

Communauté d'Agglomération du Val de Fensch
Hôtel de Communauté
10, rue de Wendel BP 20176
57705 Hayange CEDEX

Vous pouvez aussi vous procurer votre nouvelle carte d'accès en vous présentant avec le règlement correspondant (chèque ou espèces) au siège de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à Hayange, aux horaires d'ouverture habituels.

Le Val de Fensch compte 3 déchèteries communautaires :

- **Déchèterie d'Algrange** (ZAC de la Paix)
- **Déchèterie de Florange** (ZAC Sainte-Agathe)
- **Déchèterie de Hayange** (ZAC Saint-Jacques)

Horaires d'ouverture des déchèteries

Horaires d'été (du 1er avril au 31 octobre) :
Du lundi au samedi, de 10h à 12h et de 14h à 18h
Le dimanche de 9h à 12h
Fermées les jours fériés

Horaires d'hiver (du 1er novembre au 31 mars) :
Du lundi au samedi, de 9h à 12h et de 14h à 17h
Le dimanche de 9h à 12h
Fermées les jours fériés

Bon de commande et paiement (à envoyer à l'adresse ci-dessous)

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

Code postal : ..... Ville : .....

Téléphone : ..... Mail : .....

☐ Je souhaite renouveler ma carte de déchèterie, pour un montant de 6€.

Paiement : ☐ par chèque (à l'ordre du Trésor Public) ☐ en espèces (uniquement au siège de l'agglo)

Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à informer le public d'actions de sensibilisation à l'environnement et à la livraison de votre matériel. Les destinataires et les responsables du traitement des données sont le Président et le service environnement de la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch. La règlementation européenne en matière de protection des données personnelles (règlement «RGPD»), actuellement en vigueur dans toute l'Union Européenne, vise à mieux protéger les données privées des citoyens et éviter leur utilisation à des fins commerciales non désirées. Les données recueillies dans ce questionnaire ne sont en aucun cas utilisées à des fins commerciales et vous disposez d'un droit d'accès, de rectification, d'opposition, d'effacement et de retrait de votre consentement en contactant la Communauté d'Agglomération du Val de Fensch à l'adresse : dpo@agglo-valdefensch.fr

VAL DE FENSCH
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION

HOTEL DE COMMUNAUTÉ - 10 RUE DE WENDEL, BP 20176 - 57705 HAYANGE CEDEX
0 800 33 67 24 Service & appel gratuits - environnement@agglo-valdefensch.fr
Suivez l'actualité de la Communauté d'Agglomération : agglo-valdefensch.fr -